



Nations Unies

**Rapport de la deuxième
Conférence de haut niveau
des Nations Unies
sur la coopération Sud-Sud**

Buenos Aires
20-22 mars 2019



**Rapport de la deuxième
Conférence de haut niveau
des Nations Unies
sur la coopération Sud-Sud**

**Buenos Aires
20-22 mars 2019**



Nations Unies • New York, 2019

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Résolutions adoptées par la Conférence	4
II. Organisation des travaux et autres questions d'organisation	18
A. Date et lieu de la Conférence	18
B. Participation	19
C. Ouverture de la Conférence	19
D. Élection à la présidence et élection des autres membres du Bureau de la Conférence . . .	19
E. Adoption du règlement intérieur	20
F. Adoption de l'ordre du jour	20
G. Organisation des travaux	21
H. Pouvoirs des représentants à la Conférence	21
I. Documentation	21
III. Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives	22
IV. Résumé des tables rondes	25
A. Table ronde 1 : perspectives et avantages comparatifs offerts par la coopération Sud-Sud et mise en commun des données d'expérience, des pratiques optimales et des exemples de réussite	25
B. Table ronde 2 : difficultés rencontrées et renforcement du cadre institutionnel régissant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire	27
C. Table ronde 3 : renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire	29
V. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	32
VI. Adoption du document final de la Conférence	35
VII. Adoption du rapport de la Conférence	36
VIII. Clôture de la Conférence	37
Annexe	
Liste des documents	38

Chapitre I

Résolutions adoptées par la Conférence

Résolution 1*

Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

S'étant réunie à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019,

1. *Adopte* le document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud¹ ;

2. *Recommande* à l'Assemblée générale de faire sien, à sa soixante-treizième session, le document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tel qu'adopté par la Conférence.

Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud**

1. Nous, chefs de délégation et hauts représentants de gouvernements réunis à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019 dans le cadre de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud tenue à l'occasion du quarantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement de 1978, qui a conduit à l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, réaffirmons que le thème général de la présente Conférence se présente comme suit : « Rôle de la coopération Sud-Sud et mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives ».

2. Nous réaffirmons notre volonté de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba et réaffirmons les dispositions de la résolution 33/134 relatives à l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires, qui constitue une étape fondamentale de l'évolution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que les dispositions de la résolution 64/222 relatives à l'adoption du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

3. Nous nous félicitons de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Nouveau Programme pour les villes et rappelons d'autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies consacrées aux questions économiques et sociales et à des

* Adoptée à la 5^e séance plénière, le 22 mars ; pour les débats, voir chap. VI.

** Le texte du document final (A/CONF.235/3) a fait l'objet d'un nouveau tirage après son adoption, compte tenu des corrections apportées oralement par le Secrétariat avant que la Conférence ne se prononce à sa 5^e séance plénière, le 22 mars. C'est donc ce texte, tel que corrigé oralement et adopté, qui figure dans le présent rapport.

¹ A/CONF.235/3*.

domaines connexes, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

4. Nous prenons note du Programme d'action de La Havane adopté au premier Sommet du Sud, du Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et du Plan d'action de Doha adopté au deuxième Sommet du Sud.

5. Nous constatons l'apparition de changements importants sur le plan des relations internationales politiques et économiques, qui créent des conditions propices à la promotion de la coopération Sud-Sud et à la poursuite d'un développement économique soutenu et favorisent une autonomie nationale et collective viables.

6. Nous constatons que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire concourent à l'application du Programme 2030 et à la mise en œuvre de l'objectif ultime d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, du fait d'une vision générale du développement partagée, figurant dans les 17 objectifs de développement durable, qui s'attache à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale.

7. Nous constatons qu'une coopération Sud-Sud est instaurée parmi les pays du Sud, y compris dans les domaines économique, social, culturel, environnemental et technique et qu'elle se déroule dans des cadres bilatéral, régional ou interrégional, afin que les pays en développement puissent atteindre leurs objectifs de développement au moyen d'une action concertée, en tenant compte des principes de cette coopération.

8. Nous mesurons l'importance de la coopération Sud-Sud, avec son historique et ses traits particuliers, et réaffirmons qu'elle doit être considérée comme l'expression d'une solidarité entre les peuples et les pays du Sud, concourant à leur bien-être sur le plan national, à leur autonomie nationale et collective et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, conformément aux priorités et plans nationaux. La coopération Sud-Sud et son programme doivent être définis par les pays du Sud et devraient continuer d'être régis par les principes de souveraineté nationale, d'appropriation et d'indépendance nationales, d'égalité, d'absence de conditions, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'intérêt mutuel.

9. Nous sommes conscients de la nature volontaire, participative et déterminée par la demande de la coopération Sud-Sud, née d'expériences et de sympathies partagées, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité. Nous constatons également que la coopération Sud-Sud offre des possibilités plus diversifiées en matière de développement. Elle ne doit pas être envisagée comme une forme d'aide publique au développement.

10. Nous soulignons que la coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud mais vient la compléter.

11. Nous convenons qu'il importe de renforcer l'efficacité aux fins du développement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

12. Nous constatons que la coopération triangulaire complète la coopération Sud-Sud et lui donne plus de valeur en permettant aux pays en développement qui en font la demande d'accéder à un plus grand nombre et à une plus grande diversité de ressources, de compétences et de capacités, dont ils ont établi qu'ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs de développement sur le plan national et les objectifs de développement durable arrêtés au niveau international.

13. Nous constatons que, face à des difficultés analogues, les pays en développement ont souvent des points de vue convergents sur les stratégies et priorités

nationales de développement à adopter. Cette similarité d'expérience joue donc un rôle de catalyseur dans la promotion du renforcement des capacités des pays en développement et ancre ainsi davantage les principes de la coopération Sud-Sud. Il importe de renforcer cette coopération afin de réaliser pleinement les potentialités qu'elle offre en matière de développement.

14. Nous insistons sur la nécessité, d'une part, de promouvoir des sociétés pacifiques, non exclusives, en vue de la réalisation du développement durable et, d'autre part, de mettre en place des institutions efficaces, comptables de leurs actes et inclusives à tous les niveaux. La bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'accès, dans des conditions d'égalité, à des systèmes judiciaires équitables et la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites feront partie intégrante de nos interventions.

15. Nous constatons que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire permettent aux pays en développement de parvenir à un développement durable au moyen de partenariats et notamment de promouvoir l'unité et la coopération qui favorisent l'instauration d'un ordre économique international juste et équitable.

16. Nous notons qu'au cours des décennies écoulées, si la coopération Nord-Sud a été le mode principal de coopération au service du développement, la coopération Sud-Sud a permis d'en élargir la portée, de faciliter l'intégration régionale, sous-régionale et interrégionale, de donner lieu à des approches innovantes en vue d'actions collectives, et d'accroître la participation au développement durable dans ses trois dimensions. Nous constatons que la coopération Sud-Sud s'institutionnalise progressivement et que des pays et régions l'intègrent dans l'élaboration de leurs politiques. Le nombre d'acteurs intéressés par le développement a augmenté, y compris les diverses parties prenantes, les entités infranationales, les parlementaires, la société civile, le secteur privé, les groupes de bénévoles, les associations religieuses, les organisations philanthropiques, les communautés scientifique et technique, les fondations, les groupes de réflexion et les milieux universitaires, en tant que de besoin. Les institutions multilatérales, les banques et les fonds internationaux et régionaux, y compris ceux qui ont été nouvellement établis par les pays en développement, fournissent un appui financier aux initiatives de coopération Sud-Sud.

17. Nous savons que les pays en développement continuent de connaître de graves problèmes ainsi que des difficultés nouvelles dans la mise en œuvre du Programme 2030, et nous convenons de la nécessité de renforcer les capacités de ces pays en augmentant les ressources et en renforçant, s'il y a lieu et à leur demande, les moyens, institutions, compétences spécialisées et ressources humaines existant à l'échelle locale, de façon à contribuer à la réalisation des priorités nationales de développement. Nous constatons qu'une coopération internationale au service du développement est nécessaire pour mieux comprendre toute perspective multidimensionnelle.

18. Nous constatons que la coopération Sud-Sud revêt différentes formes qui sont en constante évolution, y compris la coopération technique, le partage de connaissances et de données d'expérience, la formation, le renforcement des capacités et le transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, en vue de parvenir à un développement durable grâce à la promotion notamment de la coopération économique, y compris le commerce, l'investissement, le développement des infrastructures et de la connectivité, l'agriculture et le développement rural, la sécurité alimentaire et la nutrition, la salubrité des aliments, la santé, l'énergie, la réduction des risques de catastrophe et l'action climatique ainsi que l'apprentissage mutuel et la coordination des politiques et stratégies de développement parmi les pays en développement.

19. Nous nous félicitons de la contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles sur le plan du développement durable et préconisons la poursuite de l'action menée en vue de l'intégration de la question de l'égalité des genres à ces modes de coopération.

20. Nous prenons note du rôle que joue le commerce sur le plan de la croissance et du développement économique des pays en développement et considérons que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comptent pour beaucoup dans ce domaine et ont la capacité de promouvoir un développement durable et nous réaffirmons à cet égard qu'il importe de renforcer le commerce Sud-Sud au sens où l'entend l'Organisation mondiale du commerce, y compris le Système global de préférences commerciales entre pays en développement.

21. Nous réaffirmons le rôle clef des fonds, programmes, institutions spécialisées des Nations Unies, des organismes non résidents et des commissions régionales, y compris les équipes de pays des Nations Unies, pour ce qui est d'appuyer et de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, tout en réaffirmant que la responsabilité du développement incombe en premier lieu à chaque pays.

22. Nous constatons que les partenariats ouverts à tous jouent un rôle croissant sur le plan de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, tout en servant d'instrument pour accroître l'effet des mesures prises sur le terrain et, sachant qu'il revient principalement aux gouvernements de coordonner et de piloter l'action de développement, nous demandons à tous les intervenants sur le plan de la coopération au service du développement d'y participer pleinement. Nous nous félicitons également du rôle grandissant que jouent les pays en développement grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

23. Nous convenons qu'il importe de partager à titre facultatif les savoirs, les données d'expérience et les meilleures pratiques sur le plan de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en vue de la réalisation du développement durable et de la mise en œuvre du Programme 2030.

24. Afin de resserrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et de renforcer l'appui à l'action de développement nationale et régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, nous :

a) *constatons* que les politiques et stratégies de réduction de la pauvreté, selon la situation et les circonstances particulières de chaque nation, ont aidé certains pays en développement à sortir de la misère des millions d'habitants et invitons toutes les parties prenantes concernées à faire part de leurs savoirs et de leurs données d'expérience, en particulier de méthodes de développement d'origine interne, afin de redoubler d'efforts et d'obtenir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ;

b) *demandons* aux pays développés et aux pays en développement et à toutes les parties concernées de renforcer les mesures en vue de l'application du Programme 2030 en favorisant les dimensions économique, sociale et environnementale de la durabilité, y compris l'ensemble des politiques et activités ayant trait à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, afin de garantir une démarche plus globale et plus cohérente en faveur d'un développement durable ;

c) *demandons* aux institutions financières et de développement multilatérales, régionales et bilatérales d'envisager d'accroître les ressources

financières et la coopération technique en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ;

d) *insistons* sur l'importance de mettre à profit le rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire comme moyen de favoriser et d'appuyer les entreprises industrielles et semi-industrielles et de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris par la promotion d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables et d'agro-industries de traitement des produits alimentaires, qui offrent la possibilité d'établir des liens avec les chaînes de valeur mondiales et de répondre efficacement aux besoins du marché dans les pays en développement ;

e) *notons* la création de nouvelles institutions régionales et de banques et de fonds mondiaux, qui feront avancer la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme 2030, et insistons sur l'importance d'une gestion efficace et transparente de ces institutions ;

f) *constatons* avec inquiétude l'augmentation du niveau de la dette dans le monde et demandons aux créanciers et aux emprunteurs de régler de manière prioritaire les problèmes liés à la viabilité de la dette afin d'empêcher toute retombée négative sur le développement à long terme et la réalisation des objectifs de développement durable ;

g) *encourageons* les pays en développement à adopter des politiques nationales ou à consolider celles en place, afin de faire avancer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et à renforcer les capacités des mécanismes de coordination nationaux et infranationaux, selon qu'il conviendra, afin de resserrer la coordination des politiques, d'accroître le partage des connaissances, les enseignements tirés et les bonnes pratiques, et l'adaptation de ces pratiques, y compris grâce à un échange volontaire de données d'expérience et de compétences, conformément aux politiques et priorités nationales en matière de développement ;

h) *engageons* les pays développés et en développement à promouvoir, grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, l'accès aux technologies et le transfert des technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, en tenant compte des cadres juridiques des pays en développement, et encourageons une collaboration Sud-Sud plus vaste en matière de développement technologique, y compris sur le plan de l'acquisition de capacités de recherche-développement, de gestion de réseaux et de technologies de l'information qui comprennent les producteurs et les utilisateurs ainsi que ceux qui s'emploient à développer les infrastructures et les ressources humaines ; et insistons sur la nécessité de promouvoir le développement et le transfert et la diffusion de procédés respectueux de l'environnement aux pays en développement selon des modalités arrêtées d'un commun accord ;

i) *demandons* aux centres d'excellence concernés, conformément aux politiques et priorités nationales de développement, de renforcer les programmes Sud-Sud et l'échange de données d'expérience parmi les groupements sous-régionaux et régionaux, selon qu'il conviendra, afin de nouer des partenariats multipartites et de mettre en place des cadres de collaboration transfrontières et des programmes visant à transposer à une plus grande échelle les meilleures pratiques qui pourraient servir à beaucoup de pays en développement ;

j) *saluons* la contribution des groupes de réflexion, des réseaux de praticiens, des réseaux et des groupes d'experts au renforcement des méthodes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et encourageons les entités des Nations Unies à continuer d'obtenir, selon qu'il conviendra, une participation plus efficace de ces organisations à l'action visant à mieux comprendre le rôle et l'effet de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en vue de favoriser l'application du

Programme 2030 et de cadres de développement régionaux comme l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

k) *notons* que la corruption et les flux financiers illicites entravent le développement économique, creusent les inégalités de revenus et réduisent la mobilisation de ressources nationales aux fins d'un développement durable dans les pays en développement. À cet égard, nous lançons un appel à tous les pays et les encourageons à resserrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, y compris par la mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques, afin de prévenir et de combattre la corruption et les flux financiers illicites, y compris au moyen du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs ;

l) *réaffirmons* notre appui au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et demandons à ce dernier, dans le cadre des ressources existantes, de continuer à obtenir la participation des États Membres, lors de consultations transparentes et ouvertes à tous, à ses sessions ordinaires, afin de resserrer davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire grâce à l'éducation par les pairs et au partage à titre facultatif des savoirs, des données d'expérience et des bonnes pratiques, en organisant notamment des tables rondes et des dialogues interactifs, et de présenter des recommandations, selon qu'il conviendra, à l'Assemblée générale ;

m) *considérons* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire offrent la possibilité d'appuyer les pays en développement dans l'élaboration de stratégies d'exécution afin de renforcer les microentreprises et petites et moyennes entreprises pour induire un développement durable et notamment une industrialisation durable, et constatons que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire renforceraient la capacité des pays en développement d'élaborer des stratégies visant à créer un environnement porteur pour permettre à ces entreprises de grandir et de prospérer et d'être mieux à même de concourir à un emploi décent pour tous et à une croissance économique soutenue.

25. Nous encourageons les pays en développement à mettre au point, sous leurs auspices, des systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et à améliorer la collecte de données à l'échelle nationale de façon à favoriser la coopération aux fins de l'élaboration de méthodes et de l'obtention des statistiques nécessaires, selon qu'il conviendra, tout en gardant à l'esprit les principes et les particularités de la coopération Sud-Sud, et nous encourageons toutes les parties concernées à appuyer, à la demande des pays en développement, les projets de collecte d'informations et de données ainsi que de coordination, de diffusion et d'évaluation de la coopération Sud-Sud.

26. À cet égard, nous invitons les pays en développement intéressés à entamer des consultations dans le cadre des commissions régionales des Nations Unies, des instances intergouvernementales concernées par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ou des organisations régionales, selon qu'il conviendra, sur des méthodes facultatives non contraignantes en faisant fond sur les expériences existantes, en tenant compte des particularités et des divers modes de coopération Sud-Sud, tout en respectant la diversité au sein de cette coopération et dans le cadre des démarches nationales ; nous relevons à ce propos les mesures prises par certains pays en développement qui ont élaboré des méthodes pour planifier, surveiller, mesurer et évaluer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs régions à titre facultatif et notons l'intérêt de certains pays en développement pour l'établissement d'une méthode visant à expliquer et à évaluer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

f) *demandons* à toutes les entités des Nations Unies d'accroître l'efficacité, la cohérence, la coordination et la complémentarité des activités opérationnelles à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, conformément aux plans nationaux de développement, au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à leurs mandats respectifs, et nous notons, à cet égard, les mesures prises pour l'élaboration d'une stratégie de coopération Sud-Sud applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, qui est dirigée par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, par l'intermédiaire du mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, tout en tenant compte du repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement et en informant pleinement les États Membres ;

g) *félicitons* le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'avoir, pendant de nombreuses années, hébergé le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et de s'être engagé à promouvoir des perspectives de coopération Sud-Sud au développement durable ; nous demandons au Programme de continuer d'héberger le Bureau sous la supervision du Conseil d'administration du PNUD et à l'Assemblée générale de continuer de fournir des directives et prions le Secrétaire général de continuer de s'intéresser à la question ;

h) *réaffirmons* le mandat du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le rôle central qu'il joue en tant qu'entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies et, à cet égard, demandons au Bureau de continuer d'appuyer les politiques générales, les programmes et le renforcement des capacités, fournissant un appui aux États Membres pour qu'ils établissent des partenariats en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, et de permettre le partage des bonnes pratiques et des données d'expérience ;

i) *apprécions* le rôle que jouent les commissions régionales des Nations Unies à l'appui des initiatives en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et gardant présente à l'esprit la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement, en poursuivant des activités telles que l'amélioration de la connectivité, la mise à profit des ressources humaines et autres ressources tirées des réseaux de connaissances pertinents, des partenariats, des capacités techniques et de recherche visant à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire aux échelons sous-régional, régional et interrégional et en continuant d'apporter un appui sur les plans technique, politique et de la recherche aux pays et aux régions et en coopérant, selon qu'il conviendra, avec les équipes de pays des Nations Unies pour continuer d'appuyer les capacités des États Membres dans les domaines où la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pourraient produire les plus grands résultats du point de vue du développement ;

j) *exhortons* le système des Nations Unies à continuer d'appuyer les organisations régionales et sous-régionales en vue de la promotion constante de pratiques de développement transparentes, durables et responsables, et à favoriser plus de partenariats en vue d'encourager et d'intensifier les meilleures pratiques au profit des pays en développement.

28. Nous considérons que la coopération triangulaire est un mode qui favorise les partenariats et renforce la confiance parmi toutes les parties, associe diverses ressources et capacités, sous la maîtrise du pays en développement qui en a fait la demande, afin d'atteindre les objectifs de développement durable, et apporte une valeur ajoutée en exploitant et en mobilisant des ressources techniques et financières supplémentaires, en partageant une série plus vaste d'expériences, en encourageant

de nouveaux domaines de coopération et en proposant des solutions de développement économiques tenant compte du contexte, en fonction d'arrangements souples et de modalités partagées convenues, et nous :

a) *apprécions* l'appui apporté par les pays développés, les organisations internationales, la société civile et les autres parties prenantes concernées aux pays en développement, à la demande de ces derniers, en vue d'améliorer les compétences spécialisées et les capacités nationales dans le cadre de mécanismes de coopération triangulaire, y compris d'accords d'appui direct ou de partage des dépenses, de projets communs de recherche-développement, d'échanges personnels, de programmes de formation de pays tiers et d'appui aux centres d'excellence concernés, ainsi que par l'apport des connaissances, de l'expérience et des ressources nécessaires pour aider les pays en développement, compte tenu de leurs priorités et stratégies nationales de développement. Dans ce contexte, nous encourageons ces partenaires à renforcer leur appui aux activités ;

b) *notons* la nature inclusive et diversifiée de la coopération triangulaire d'appui aux partenariats dans lesquels chacun peut contribuer selon ses propres capacités et moyens, et demandons l'instauration et la promotion de solutions et de partenariats de développement innovants, avec la participation de diverses parties prenantes à différents niveaux, y compris les autorités locales et régionales, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les centres de recherche et les organisations non gouvernementales ;

c) *demandons* aux États Membres de recourir davantage à la coopération triangulaire, qui permet la mobilisation de ressources, de connaissances et de compétences supplémentaires nécessaires, sous la direction du pays bénéficiaire, afin d'atteindre les objectifs de développement durable, de renforcer les capacités de coopération et de forger des partenariats solides afin d'appliquer le Programme 2030 ;

d) *constatons* qu'il importe de mieux comprendre la coopération triangulaire et de fournir davantage de données factuelles et d'informations fiables sur son ampleur, sa portée et ses résultats. Nous encourageons la poursuite du partage des informations et des savoirs et de l'apprentissage mutuel à partir des diverses expériences tirées de la coopération triangulaire ainsi que le meilleur usage possible des avantages comparatifs, du partage des connaissances, de l'apprentissage conjoint et de l'élaboration de solutions dans le domaine du développement ;

e) *notons* que la coopération triangulaire offre une approche modulable face à des problèmes nouveaux en matière de développement, permet de rassembler les atouts complémentaires des divers acteurs pour trouver des solutions novatrices, économiques, souples et adaptées au contexte, et peut découler de l'effet conjugué de la coopération Sud-Sud et de la coopération Nord-Sud, débouchant sur des partenariats axés sur la recherche d'objectifs de développement partagés. À cet égard, nous nous félicitons de l'action en cours pour renforcer l'efficacité de la coopération triangulaire au service du développement, afin de réduire les coûts de transaction et de maximiser l'effet des projets de coopération triangulaire, et nous invitons les pays en développement et les organisations intéressés à poursuivre cette action ;

f) *nous félicitons* des mesures prises à titre facultatif pour répertorier et consigner les bonnes pratiques en matière de coopération triangulaire et notons que l'intensification de la participation du secteur privé, selon qu'il conviendra, peut multiplier les possibilités de coopération au service du développement et atténuer les risques lorsque les ressources sont limitées et, dans ce contexte, nous notons les initiatives volontaires comme le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, y compris l'Initiative de partenariat mondial pour une coopération triangulaire efficace ;

g) *demandons* à tous les partenaires d'accroître davantage leur appui aux initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire aux fins du développement durable.

29. Nous considérons qu'il importe de renforcer l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en continuant d'accroître la responsabilité mutuelle et la transparence, conformément aux priorités et aux plans de développement nationaux. Nous constatons qu'il faudrait évaluer l'effet de la coopération Sud-Sud en vue d'en améliorer la qualité, selon qu'il conviendra, tout en visant à obtenir des résultats. À cet égard, nous encourageons les partenaires concernés à augmenter l'efficacité des deux modes pour ce qui est des activités de développement et d'en évaluer les résultats, en tenant compte, le cas échéant, des dispositions du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

30. Sachant que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont d'importants modes complémentaires pour favoriser la coopération scientifique, l'innovation et l'application des technologies de l'information et des communications aux activités de développement et pour opérer un transfert de technologies selon des modalités arrêtées d'un commun accord, qui soient plus accessibles, plus adaptables et plus abordables pour les pays en développement, nous :

a) *prenons note* avec intérêt des initiatives appuyées par le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés ;

b) *demandons* à tous les pays qui ont des institutions établies avec des experts de renommée mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation d'envisager l'octroi de plus de bourses et d'autres arrangements qui aideraient des étudiants et de jeunes savants, y compris des femmes et des filles, des pays du Sud à avoir un plus grand accès à ces instituts d'enseignement supérieur et de recherche ; et nous nous félicitons également des mesures prises par certaines régions pour exempter de visa des citoyens de leurs pays membres respectifs ;

c) *demandons* à davantage de mécanismes régionaux de partager et de renforcer les politiques et les stratégies réussies dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation, afin d'explorer de nouvelles perspectives et de promouvoir la coordination et la collaboration transfrontières et transrégionales entre les diverses initiatives en la matière ainsi que la recherche scientifique. Un plus grand appui à la Commission de la science et de la technique au service du développement, au Mécanisme de facilitation des technologies et à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, et tout particulièrement une aide au financement des opérations de la Banque et des initiatives connexes, peuvent aider les pays en développement à renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris en vue d'une meilleure représentation des femmes et des filles ;

d) *demandons* aux États Membres et au système des Nations Unies pour le développement d'intégrer davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les mécanismes de facilitation de la technologie aux échelons mondial et régional, selon qu'il conviendra, afin d'accroître la mise en correspondance des besoins et des solutions, d'appuyer l'exécution des projets et d'évaluer les possibilités de partenariats triangulaires ;

e) *prenons note* des percées technologiques qui créent de nouvelles perspectives et difficultés, et encourageons les États Membres, avec l'appui des entités des Nations Unies, à mener des études pertinentes et à organiser des dialogues

pour explorer les options qui se présentent aux pays en développement sur les plans individuel et collectif, afin de gérer les problèmes et d'accroître les bienfaits découlant de l'évolution de la technologie comme l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la robotique et d'autres innovations technologiques, en fonction des politiques et plans nationaux.

31. Constatant la valeur des démarches multipartites inclusives en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire menées par les États Membres, au moyen desquelles les gouvernements peuvent créer des environnements propices à la mobilisation d'une action collective par un nombre croissant d'acteurs divers de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, nous :

a) *engageons* les États Membres et toutes les parties prenantes concernées, selon qu'il conviendra, à établir ou à renforcer des mécanismes coordonnés aux échelons infranational, national, régional et mondial, afin de mettre à profit les compétences et d'autres ressources tirées de partenariats multipartites à l'appui des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en vue de la réalisation du Programme 2030 ;

b) *engageons* les États Membres à partager les connaissances, les données d'expérience et les meilleures pratiques sur les partenariats publics-privés, y compris l'évaluation des risques et les cadres de réglementation, afin de contribuer davantage au développement durable et, à cet égard, nous félicitons des travaux en cours du système des Nations Unies pour le développement, notamment les commissions régionales des Nations Unies, dans le cadre des ressources existantes, y compris des études sur des modèles possibles de partenariats publics-privés à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;

c) *constatons* que la pénurie de ressources continue d'entraver l'élargissement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et soulignons par conséquent qu'il importe de mobiliser davantage de ressources et d'obtenir la participation notamment du secteur privé aux initiatives de coopération au service d'un développement durable et encourageons l'harmonisation des pratiques commerciales avec les objectifs de développement durable et les cibles correspondantes, conformément aux priorités et aux plans nationaux, afin de contribuer au développement et au transfert de la science, de la technologie et de solutions innovantes, selon des modalités arrêtées d'un commun accord, dans l'ensemble du Sud ;

d) *considérons* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire offrent la possibilité de renforcer les capacités et les ressources humaines et de mettre à profit le rôle de catalyseur de l'éducation et du développement humain pour créer de l'emploi et nous encourageons les pays tant développés qu'en développement à resserrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le domaine de l'éducation, en particulier dans celui de la technologie, de la science, de l'innovation, de l'enseignement professionnel et de la formation technique, afin que les pays en développement soient mieux à même d'éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités et de produire des biens et des services à plus forte valeur.

32. Nous constatons les tendances en faveur d'une urbanisation rapide dans les pays en développement et préconisons un renforcement des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en milieux tant urbain que rural, grâce à une plus grande coordination des politiques et au partage des savoirs, des solutions et des données d'expérience, en accroissant la productivité, la résilience et la viabilité à l'échelon local, y compris les centres urbains où devraient vivre 68 % de la population mondiale d'ici à 2050. Un moyen important d'y parvenir est le partage des bonnes

pratiques en matière de planification et de gestion urbaines participatives. Nous soulignons qu'il importe d'intensifier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en vue d'un travail décent pour tous, du développement des collectivités locales et de la prestation de services dans les zones rurales afin de s'attaquer aux causes du dépeuplement des campagnes au profit des villes, et à des problèmes connexes.

33. Nous constatons qu'il faut mobiliser des ressources suffisantes à partir de toutes les sources, y compris publiques, privées, nationales et internationales, afin de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et, dans ce contexte, nous félicitons les pays en développement qui ont noué des partenariats avec des entités des Nations Unies et établi des mécanismes de financement et des fonds d'affectation spéciale pour faire progresser la coopération Sud-Sud en vue de relever les défis sur le plan du développement. Nous félicitons les pays développés de leur appui à la coopération Sud-Sud et de leur participation à la coopération triangulaire et nous les engageons à l'intensifier.

34. Nous nous félicitons des contributions au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud et au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et nous invitons tous les pays développés et en développement à poursuivre et à intensifier leur action à cet égard. Nous encourageons dans ce contexte le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud à appuyer cette action en prenant des initiatives de mobilisation de ressources afin d'utiliser efficacement les ressources financières et en nature au profit du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, conformément à la stratégie globale du PNUD et à ses plans en la matière, tout en évitant la fragmentation des modalités de financement. Nous encourageons également le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les entités des Nations Unies compétentes, sur demande, à faciliter l'accès des pays en développement aux fonds de la coopération Sud-Sud.

35. Nous nous félicitons des progrès accomplis depuis l'adoption du Consensus de Monterrey sur le financement du développement sur le plan de l'élaboration et de la mobilisation d'un appui à des sources et modalités de financement innovant supplémentaires, et nous engageons les pays à continuer d'explorer de nouvelles sources et modalités de financement innovant pour atteindre les objectifs de développement durable aux échelons mondial, régional, national et infranational, selon qu'il conviendra.

36. Nous demandons au Secrétaire général de rendre compte de la mise en œuvre du présent document final, dans les rapports qu'il présente à l'Assemblée générale et au Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, selon qu'il conviendra.

37. Nous faisons part de nos remerciements et de notre gratitude à la République argentine et au peuple argentin pour l'excellente organisation de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et pour le chaleureux accueil que nous avons reçu dans la ville de Buenos Aires.

Résolution 2*

Remerciements au peuple et au Gouvernement argentins

La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

S'étant réunie à Buenos Aires, du 20 au 22 mars 2019, à l'invitation du Gouvernement argentin,

1. *Remercie vivement* le Président de la République argentine, S. E. M. Mauricio Macri, pour son inestimable contribution, en tant que Président de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, au succès de la Conférence ;

2. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement argentin pour avoir accueilli la Conférence en Argentine et pour l'excellence des installations, du personnel et des services qu'il a gracieusement mis à sa disposition ;

3. *Prie* le Gouvernement argentin de transmettre ses remerciements au peuple argentin et à la ville de Buenos Aires pour l'hospitalité et le chaleureux accueil qu'ils ont réservé à ses participants.

* Adoptée à la 5^e séance plénière, le 22 mars 2019 ; pour les débats, voir chap. VII.

Résolution 3*
Pouvoirs des représentantes et représentants à la deuxième
Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération
Sud-Sud

La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure¹,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

* Adoptée à la 5^e séance plénière, le 22 mars 2019 ; pour les débats, voir chap. V.

¹ [A/CONF.235/5](#), par. 19.

Chapitre II

Organisation des travaux et autres questions d'organisation

A. Date et lieu de la Conférence

1. La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud s'est tenue à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019, en application des résolutions [71/244](#) et [71/318](#) et des décisions 72/544 et 73/543 de l'Assemblée générale. À cette occasion, la Conférence a tenu cinq séances plénières et trois tables rondes.

B. Participation

2. Étaient représentés à la Conférence, les 145 États ci-après et l'Union européenne : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bolivie (État Plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Saint-Vincent-et les Grenadines, Sénégal, Serbie ; Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

3. Y étaient représentées, les organisations intergouvernementales et autres entités ci-après : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ; Banque islamique de développement (BID) ; Centre Sud ; Chambre de commerce internationale ; Communauté des Caraïbes (CARICOM) ; Conférence ibéro-américaine ; Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes ; Fonds de l'OPEP pour le développement international ; Forum pour le développement des îles du Pacifique ; Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ; Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture ; Ligue des États arabes (LEA) ; Marché commun du Sud (MERCOSUR) ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; Organisation de la coopération islamique (OCI) ; Organisation internationale de la francophonie (OIF) ; Organisation des États américains (OEA) ; Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; Partenaires dans le domaine de la population et du développement ; Secrétariat du Commonwealth ; Société andine de développement ; Système d'intégration de l'Amérique centrale ; Système économique latino-américain et caribéen ; Union Africaine.

4. Y étaient représentées les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ; Banque mondiale ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Organisation maritime internationale (OMI) ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Union internationale des télécommunications (UIT) ; Union postale universelle (UPU).

5. Y étaient représentées les entités des Nations Unies ci-après : Banque de technologies pour les pays les moins avancés ; Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; Bureau de lutte contre le terrorisme ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ; Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) ; CNUCED ; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ; Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; Commission économique pour l'Europe (CEE) ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Pacte mondial des Nations Unies ; Programme alimentaire mondial (PAM) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Volontaires des Nations Unies (VNU).

6. Ont également participé à la Conférence nombre d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.

7. La liste des participants figure dans le document [A/CONF.235/INF/2](#).

C. Ouverture de la Conférence

8. La Conférence a été ouverte le 20 mars 2019 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président provisoire, conformément à l'article 17 du règlement intérieur provisoire de la Conférence.

9. Lors de l'ouverture officielle de la Conférence, à sa 1^{re} séance plénière, le 20 mars, ont fait des déclarations : Mauricio Macri, Président de la Conférence ; María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale ; António Guterres, Secrétaire général ; Inga Rhonda King, Présidente du Conseil économique et social ; Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement ; Adonia Ayebare, Président désigné du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud ; Attiya Nawazish Ali Khan, Secrétaire générale adjointe de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture du Pakistan (représentant le secteur privé) ; Vitalice Meja, Directeur exécutif de Reality of Aid Africa (représentant la société civile).

D. Élection à la présidence et élection des autres membres du Bureau de la Conférence

10. À sa 1^{re} séance plénière, le 20 mars, la Conférence a élu les membres de son bureau, conformément à l'article 6 de son règlement intérieur.

Présidence de la Conférence

11. Le Président de la République argentine, Mauricio Macri, a été élu par acclamation Président de la Conférence.

Vice-Présidence

12. Ont été élus, par acclamation, à la vice-présidence :

États d'Afrique : Guinée et Maroc

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh et République islamique d'Iran

États d'Europe orientale : Estonie et Lituanie

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Brésil

États d'Europe occidentale et autres États : Irlande

Vice-Présidence de droit

13. L'Argentine a été élue, par acclamation, à la vice-présidence de droit de la Conférence.

Rapporteur général

14. Sven Jürgenson (Estonie) a été élu par acclamation Rapporteur général de la Conférence.

E. Adoption du règlement intérieur

15. À la même séance, la Conférence a adopté son règlement intérieur (voir [A/CONF.235/2](#)).

F. Adoption de l'ordre du jour

16. À la même séance également, la Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après fondé sur l'ordre du jour provisoire ([A/CONF.235/1](#)) :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection à la présidence.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Élection des autres membres du Bureau.
6. Organisation des travaux.
7. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives.

9. Tables rondes :
 - a) Table ronde 1 : perspectives et avantages comparatifs offerts par la coopération Sud-Sud et mise en commun des données d'expérience, des pratiques optimales et des exemples de réussite ;
 - b) Table ronde 2 : difficultés rencontrées et renforcement du cadre institutionnel régissant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ;
 - c) Table ronde 3 : renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;
 - d) Résumé par les coprésidents.
10. Adoption du document final de la Conférence.
11. Adoption du rapport de la Conférence.
12. Clôture de la Conférence.

G. Organisation des travaux

17. Toujours à la même séance, la Conférence a approuvé l'organisation des travaux présentée dans le document [A/CONF.235/4](#).

18. À la 5^e séance plénière, le 22 mars, il a été rappelé à la Conférence que les points 5 et 6 de l'ordre du jour, qui avaient été examinés lors d'une séance précédente, demeuraient à l'examen. Aucune autre question n'étant à examiner au titre desdits points 5 et 6 de l'ordre du jour, la Conférence a décidé d'en conclure l'examen.

H. Pouvoirs des représentants à la Conférence

19. À sa 1^{re} séance plénière, le 20 mars, la Conférence a nommé, en application de l'article 4 de son règlement intérieur, les États ci-après membres de la Commission de vérification des pouvoirs, la composition en étant fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session : Antigua-et-Barbuda, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Ghana et Sierra Leone.

I. Documentation

20. On trouvera dans l'annexe au présent rapport la liste des documents dont la Conférence était saisie.

Chapitre III

Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives

21. À sa 1^{re} séance plénière, le 20 mars, la Conférence a entendu, au titre du point 8 de l'ordre du jour, des déclarations faites par : Tabaré Vázquez, Président de l'Uruguay ; le Roi Mswati III, Chef d'État de l'Eswatini ; Mario Abdo Benítez, Président du Paraguay ; Kersti Kaljulaid, Présidente de l'Estonie.

22. À la même séance, la Conférence a entendu des déclarations faites par : Hu Chunhua, Vice-Premier Ministre de la Chine ; Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie ; Riad Al-Maliki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, (intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom de son pays) ; Manuel Ventura, Ministre des affaires étrangères et des cultes du Costa Rica, (intervenant au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire et au nom de son pays) ; Jerome Xavier Walcott, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade ; Néstor Popolizio Bardales, Ministre des affaires étrangères du Pérou ; Dato Saifuddin bin Abdullah, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie ; José Condungua Antonio Pacheco, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique ; José Valencia, Ministre des affaires étrangères et de la mobilité humaine de l'Équateur ; Bambang Brodjonegoro, Ministre de la planification nationale du développement de l'Indonésie ; Sahar Ahmed Mohamed Abdelmoneim Nasr, Ministre de l'investissement et de la coopération internationale de l'Égypte ; Theodore Brent Symonette, Ministre des services financiers, du commerce, de l'industrie et de l'immigration des Bahamas ; Soltan bin Saad Al-Muraikhi, Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar ; Abdulla Shahid, Ministre des affaires étrangères des Maldives.

23. À sa 2^e séance plénière, le 20 mars, la Conférence a entendu des déclarations faites par : Ana Birchall, Vice-Première Ministre chargée de la mise en œuvre des partenariats stratégiques de la Roumanie ; Neven Mimica, Commissaire de l'Union européenne chargé de la coopération internationale et du développement ; Ernesto Pernia, Secrétaire à la planification socioéconomique de l'Office national de l'économie et du développement des Philippines ; Elmar Maharram oglu Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan ; Luis Filipe Lopes Tavares, Ministre des affaires étrangères et des communautés et Ministre de la défense du Cabo Verde ; Rodrigo Malmierca Diaz, Ministre du commerce extérieur et de l'investissement étranger de Cuba ; David Zalkaliani, Ministre des affaires étrangères de la Géorgie ; Miguel Vargas Maldonado, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine ; Nonofu Molefhi, Ministre des affaires présidentielles, de la gouvernance et de l'information du Botswana ; Manuel José Nunes Junior, Ministre d'État chargé du développement économique et social de l'Angola ; Diene Keita, Ministre de la coopération et de l'intégration africaines de la République de Guinée ; Ulaan Chultem, Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de l'industrie légère de la Mongolie ; Abul Lalam Abdul Momen, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh ; Diego Pary Rodriguez, Ministre des affaires étrangères de l'État plurinational de Bolivie ; Kyaw Tin, Ministre de l'Union chargé de la coopération internationale du Myanmar ; Alamine Ousmane Mey, Ministre de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire du Cameroun ; Pradeep Kumar, Gyawali, Ministre des affaires étrangères du Népal ; Martha Delgado, Vice-Ministre des affaires multilatérales et des droits de l'homme du Mexique ; Jens Frølich Holte, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Norvège ; Jairo Estrada, Vice-Ministre des

affaires étrangères du Guatemala (également au nom des pays de la région de l'Amérique centrale).

24. À sa 3^e séance plénière, le 20 mars, la Conférence a entendu des déclarations faites par : Artak Apitonian, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arménie ; Son Thanh Bui, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; Sam Tan Chin Siong, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et Ministre du développement social et familial de Singapour ; Thongphane Savanphet, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao ; Juan Pablo de Laiglesia y González de Peredo, Secrétaire d'État à la coopération internationale, aux pays ibéro-américains et aux Caraïbes de l'Espagne ; Elias Shoniyin, Ministre des affaires étrangères du Libéria ; Luwellyn Landers, Vice-Ministre des relations et de la coopération internationales de l'Afrique du Sud ; Norberto Moretti, Secrétaire au commerce international et à la politique financière du Brésil ; Sedat Önal, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Turquie ; Julius Muia, Secrétaire principal du Département d'État de la planification du Trésor national du Kenya ; Damas Daniel Ndumbaro, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération en Afrique de l'Est de la République-Unie de Tanzanie ; Charles Owire du Vice-Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale du Ghana.

25. À la même séance, la Conférence a entendu des déclarations des représentants des États-Unis d'Amérique, de la République arabe syrienne, des Îles Salomon, de la République islamique d'Iran, du Yémen, d'Andorre et de la Namibie.

26. À sa 4^e séance plénière, le 21 mars, la Conférence a entendu les déclarations faites par : Teresa Ribeiro, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération du Portugal ; David Cooney, Secrétaire d'État et Envoyé spécial à la Conférence de l'Irlande ; Mohcine Jazouli, Ministre délégué chargé de la coopération africaine auprès du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Maroc.

27. À la même séance, la Conférence a entendu des déclarations des représentants de la Thaïlande (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et en sa qualité nationale), d'Israël, de Djibouti, de la Tunisie, de l'Inde, de l'Érythrée, du Saint-Siège, du Panama, de la Jamaïque, du Japon, du Burundi, d'El Salvador, du Koweït, de l'Algérie, de la Fédération de Russie, d'Antigua-et-Barbuda, de la République de Corée, de l'Albanie, du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Honduras, du Pakistan, de la Libye, du Canada, du Burkina Faso, du Nicaragua et de la République bolivarienne du Venezuela.

28. À sa 5^e séance plénière, le 22 mars, la Conférence a entendu la déclaration de Mamadou Tangara, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et des gambiens à l'étranger de la Gambie.

29. À la même séance, la Conférence a entendu des déclarations des représentants des Fidji, de l'Italie, de la Suisse, de l'Éthiopie, du Guyana, du Zimbabwe, du Soudan, du Chili, du Nigéria, de la Colombie, du Belize, du Sénégal, du Rwanda et de Kiribati.

30. À la même séance également, la Conférence a entendu des déclarations des observateurs de l'OIM, du Système économique latino-américain et caribéen, du Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'OCDE, de la Chambre de commerce internationale, du Forum pour le développement des Îles du Pacifique et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

31. Toujours à la même séance des déclarations ont été faites par les représentants des entités ci-après : FAO (également au nom du FIDA et du PAM) ; AIEA ; CEPALC ; CESAP ; VNU ; CEE ; HCDH (Rapporteur spécial du Conseil des droits

de l'homme sur le droit au développement) ; Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires ; UNESCO ; Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; Centre du commerce international CNUCED/OMC ; Bureau de lutte contre le terrorisme.

32. À la même séance, la Conférence a entendu des déclarations des représentants des organisations non gouvernementales et autres parties prenantes ci-après : Confédération syndicale internationale ; Centro de Estudos e Articulação da Cooperação Sul-Sul (Articulação Sul) ; Oxfam International ; Forum consultatif économique et social.

Chapitre IV

Résumé des tables rondes

33. À la 1^{re} séance plénière, le 20 mars, le Président a annoncé la désignation des représentants suivants à la coprésidence des tables rondes, la première étant confiée à Abulkalam Abdul Momen, Ministre bangladaise des affaires étrangères, et à Sahar Ahmed Mohamed Abdelmoneim Nasr, Ministre égyptienne de l'investissement et de la coopération internationale ; la deuxième, à Bambang Brodjonegoro, Ministre indonésien de la planification du développement national et Santiago Chávez, Vice-Ministre équatorien de la mobilité humaine ; et la troisième à Marc-André Blanchard, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies et Diene Keita, Ministre guinéenne de la coopération et de l'intégration africaines.

34. À la 5^e séance plénière, le 22 mars, le Président a invité les coprésidents des trois tables rondes à présenter à la Conférence un résumé de leurs débats respectifs. Il a également rappelé à la Conférence que chaque table ronde ferait l'objet d'un résumé dans le rapport de la Conférence.

A. **Table ronde 1 : perspectives et avantages comparatifs offerts par la coopération Sud-Sud et mise en commun des données d'expérience, des pratiques optimales et des exemples de réussite**

35. Le 21 mars, ouvrant le débat, le Coprésident de la première table ronde (Bangladesh) a fait une déclaration, la Coprésidente (Égypte) en ayant également fait une.

36. Les intervenants suivants ont présenté des exposés : Dongyu Qu, Vice-Ministre de l'agriculture et des affaires rurales de la Chine ; Rahman Nurdun, Vice-Président de l'Agence de coopération et de coordination de la Turquie ; Jorge Moreira da Silva, Directeur de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE ; Cornelia Richter, Vice-Présidente du FIDA ; Enrique Maruri, Directeur d'Oxfam Intermón chargé du plaidoyer et des campagnes.

37. Il s'en est suivi un débat interactif, auquel ont participé les représentants de l'Indonésie, du Nigéria, de la Guinée, de la Jordanie, de l'Afrique du Sud, du Canada, de Cuba, du Brésil et de la Sierra Leone.

38. Ont fait des déclarations les représentants des organisations intergouvernementales et autres entités suivantes : Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'OCDE, du Système économique latino-américain et caribéen et du Secrétariat du Commonwealth.

39. Ont également fait des déclarations les représentants des institutions spécialisées, fonds, programmes et autres entités des Nations Unies ci-après : CEE, Bureau de lutte contre le terrorisme, HCDH, PNUE, OIT et FAO.

40. Ont en outre fait des déclarations les représentants des organisations non gouvernementales et autres acteurs suivants : Institut sud-américain pour l'action publique dans le secteur de la santé et Confédération syndicale internationale.

41. Les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées pendant le débat interactif.

42. Le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies ayant commenté, au nom du Coprésident (Bangladesh), les vues exprimées, la coprésidente (Égypte) a conclu les débats et déclaré close la première table ronde.

Résumé

43. À la 5^e séance plénière, le 22 mars, la Coprésidente de la première table ronde (Égypte) a exposé à la Conférence les idées et recommandations ci-après découlant des débats :

- a) a) La coopération Sud-Sud suscitait un sentiment d'appropriation contribuait à accélérer le processus d'apprentissage et réduisait le coût des échanges. En outre, elle profitait aux consommateurs des pays du Sud et favorisait la création nette d'emplois ;
- b) Les initiatives de coopération Sud-Sud allaient de l'établissement de laboratoires d'idées Sud-Sud à la compilation d'exemples de réussite, en passant par la confection de catalogues de capacités numériques et la promotion de l'apprentissage entre pairs ;
- c) Les partenaires de coopération Sud-Sud, acteurs, animateurs et bénéficiaires de la coopération pour le développement, pilotaient et multipliaient les initiatives Sud-Sud conformément aux principes de la coopération Sud-Sud ;
- d) La faculté de rupture, d'innovation et d'adaptation des populations rurales et urbaines des pays du Sud constituait un avantage comparatif et une chance considérables ;
- b) e) Les principaux domaines susceptibles de bénéficier de la coopération Sud-Sud étaient le commerce, les voies de résilience face aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, la connectivité des infrastructures, l'économie numérique, l'investissement dans le capital humain, l'éducation et la santé, l'intégration des jeunes et des questions de genre, l'agriculture, la transformation rurale et l'ouverture des marchés des produits agricoles, les crises humanitaires, la fourniture d'appui au lendemain de conflits, la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, ainsi que la science et la technologie. Il importerait également de mettre le commerce électronique, la numérisation de l'agriculture et l'économie rurale au service des petits exploitants agricoles ;
- f) Il était nécessaire de créer des réseaux interrégionaux et mondiaux de mise en commun des meilleures pratiques ;
- g) Les partenaires Sud-Sud pouvaient continuer d'œuvrer au respect mutuel, à l'égalité de traitement, au profit mutuel ainsi qu'à des solutions gagnant-gagnant et de préconiser la quête de synergies et d'une coopération avantageuses pour tous ;
- h) Plusieurs entités des Nations Unies ont indiqué que la coopération Sud-Sud était au cœur de leurs travaux et les participants ont encouragé les entités à entreprendre plus résolument de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, soulignant combien il était nécessaire d'œuvrer à voir se multiplier les échanges entre partenaires Sud-Sud et Nord-Sud ;
- i) Les participants ont souligné qu'il importait de dégager une méthode qui permette de mesurer l'effet de la coopération Sud-Sud et de rassembler des données empiriques, le but étant de mobiliser plus de moyens au service de l'ambitieux Programme 2030, ainsi que de mettre au point un dispositif de suivi dans le cadre d'une action conjointe menée sous l'égide de l'ONU ;

j) Les participants pourraient s'inspirer des initiatives actuelles pour gagner en efficacité, notamment du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, de l'Initiative de partenariat mondial pour une coopération triangulaire efficace et du soutien public total au développement durable, nouvel indicateur de la coopération pour le développement élaboré par l'OCDE et les pays en développement. Certains participants ont été d'avis qu'il fallait concevoir et envisager la coopération Sud-Sud sous l'angle du droit au développement ;

k) Les participants ont dit la nécessité de généraliser toutes méthodes nouvelles, le but étant d'intéresser le secteur privé à des domaines tels que le financement mixte et l'investissement à impact social, ainsi que d'apprendre des institutions financières internationales ;

l) Les participants ont insisté sur le fait que, pour faire fond sur la coopération Sud-Sud en tant qu'instrument de rupture, il importait d'améliorer l'accès au financement, d'associer davantage de groupes de la société civile, de se rapprocher encore des organisations sociales et des agents de rupture et d'approfondir l'échange de connaissances. Ils ont également souligné la nécessité de promouvoir la diversification du financement et de faciliter les échanges et le suivi en matière de mise en œuvre à tous les niveaux de gouvernance ;

m) Pour exploiter tout le potentiel de la coopération Sud-Sud, il fallait faire une plus grande place aux femmes s'agissant d'arrêter toutes grandes orientations et tous choix de principe ;

n) Les participants ont redit la nécessité d'asseoir le principe de responsabilité, de lutter contre la corruption et d'établir des statistiques et une base de données composite afin de mesurer les flux d'aide en provenance du Sud ;

o) De nombreux participants ont évoqué leurs expériences, notamment leurs initiatives de transfert de connaissances et technologies agricoles, d'étude de la performance environnementale, de lutte contre l'extrémisme violent et à d'aide humanitaire en cas de crise.

B. Table ronde 2 : difficultés rencontrées et renforcement du cadre institutionnel régissant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire

44. Le 21 mars, ouvrant le débat, le Coprésident (Indonésie) de la deuxième table ronde a fait une déclaration, le Coprésident (Équateur) en ayant également fait une.

45. Les intervenants suivants ont présenté des exposés : Ruy Pereira, Directeur exécutif de l'Agence brésilienne de coopération ; Antonio González Norris, Directeur exécutif de l'Agence péruvienne de coopération ; Rebeca Grynspan, Secrétaire générale de la Conférence ibéro-américaine ; Fekitamoeloa Katao'Utokamanu, Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; Sachin Chaturvedi, Directeur général du Research and Information System for Developing Countries.

46. Il s'en est suivi un débat interactif, auquel ont participé les représentants de l'Indonésie, du Maroc, du Bangladesh et de la Guinée.

47. Ont fait des déclarations les représentants des organisations intergouvernementales et autres entités ci-après : Système économique latino-américain et caribéen et Secrétariat du Commonwealth.

48. A également fait une déclaration le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur le droit au développement, représentant le HCDH, entité des Nations Unies.

49. Les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées pendant le débat interactif.

50. Le coprésident (Équateur) a conclu les débats et déclaré close la deuxième table ronde.

Résumé

51. À la 5^e séance plénière, le 22 mars, le Coprésident de la deuxième table ronde (Équateur) a exposé à la Conférence les idées et recommandations ci-après, découlant des débats :

a) Il était loisible aux pays en développement de concevoir et de valider des outils de mesure de la coopération Sud-Sud à leur propre initiative et selon que de besoin. Il était essentiel d'apprécier la qualité des processus et résultats, l'objectif étant d'asseoir la conviction que la coopération était un élément central de toute forme ou tout modèle de développement. L'intervention du secteur privé dans les pays en développement devrait s'étendre à la confection d'indicateurs de performance de la création d'emplois, de la fiscalité, du transfert de technologies, de la durabilité environnementale et du respect des normes locales ;

b) Plusieurs participants ont évoqué les initiatives positives de leurs organismes de coopération respectifs tendant à promouvoir la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et le développement durable, étant noté que les organismes de coopération avaient chacun une philosophie, une mission et des valeurs propres ;

c) Au cours des dernières décennies, la coopération Sud-Sud s'était intensifiée dans les domaines du commerce, du transfert de technologies et du financement du développement, des approches du changement climatique mondial, de la santé et des migrations, y compris dans les petits États insulaires vulnérables, où, loin d'être une abstraction, l'élévation du niveau de la mer était une menace réelle. Il était urgent de mettre en place, aux niveaux national, régional et mondial, un cadre institutionnel qui vienne concourir à l'essor rapide de la coopération Sud-Sud ;

d) De grande envergure, la coopération Sud-Sud faisant intervenir de multiples acteurs reposait essentiellement sur une logique d'inclusion. Il reste qu'elle devait se donner des dispositifs institutionnels pluriels. Cela étant, on pourrait lui faire une place dans les rapports régionaux et mondiaux consacrés à l'examen de cadres institutionnels, et l'envisager en particulier à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

e) Il importait de faire une place ou une plus grande place à la coopération Sud-Sud dans les plans de développement nationaux et de se donner des programmes de développement, de gouvernance économique et de bonne gouvernance. Il importait également de prendre la mesure du concours que les agents autres qu'étatiques pourraient apporter à la réalisation des objectifs de développement durable à la faveur de mécanismes de financement participatif ou mixte ;

f) Le cadre institutionnel actuel n'avait pas permis de lever les obstacles à la coopération Sud-Sud et, en dépit de progrès notables, le Plan d'action de Buenos Aires n'avait pas été pleinement mis à exécution. Les entités des Nations Unies devraient

pleinement accueillir la coopération Sud-Sud en chargeant un point de contact d'en coordonner les activités avec les équipes de pays. Il serait également bon de créer une instance où siègeraient les ministres des finances, des affaires étrangères et du développement des pays du Sud ;

g) On a recommandé de renforcer le cadre institutionnel de la coopération Sud-Sud aux niveaux régional et international et de convaincre les pays donateurs développés tout autant que les pays en développement de continuer de conserver toutes données utiles en la matière ;

h) Les participants ont souligné que les objectifs de développement durables venaient contribuer puissamment à permettre de dégager un nouveau modèle de développement qui viendrait faire une place de choix à la coopération Sud-Sud ; encore fallait-il surmonter un certain nombre d'écueils à cet égard, s'agissant surtout de créer un environnement favorable à cette entreprise ;

i) Bref la table ronde a redit l'intérêt de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, soulignant qu'il s'agissait à ce stade de traiter en priorité des problèmes de plus en plus graves qui se posaient à l'échelle mondiale, de souscrire pleinement les engagements nécessaires pour mettre en œuvre le Programme 2030 et de rapprocher la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire des objectifs de développement durable, ce qui nécessitait notamment d'agir de façon plus systématique et d'affiner les concepts et méthodes et d'améliorer la formation et la participation. On pourrait ainsi également dégager un consensus et adapter la coopération à l'ensemble des approches et processus liés au développement en faisant une place à de nouveaux acteurs et en utilisant les outils technologiques selon une perspective plus humaine privilégiant la solidarité.

C. Table ronde 3 : renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire

52. Le 21 mars, ouvrant le débat, le Coprésident de la troisième table ronde (Canada) a fait une déclaration, la Coprésidente (Guinée) en ayant également fait une.

53. Les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Teresa Ribeiro, Secrétaire d'État portugaise aux affaires étrangères et à la coopération ; Carlos María Correa, Directeur du Centre Sud ; Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement ; Paulo Esteves, Directeur du BRICS Policy Center.

54. Il s'en est suivi un débat interactif, auquel ont participé les représentants du Bangladesh, du Costa Rica, de l'Indonésie, du Pakistan, des Philippines, de l'Afrique du Sud, de la Fédération de Russie, du Maroc, du Botswana, du Brésil, de la République-Unie de Tanzanie et du Honduras.

55. Ont fait des déclarations les représentants des organisations intergouvernementales et autres entités ci-après : Système économique latino-américain, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et MERCOSUR.

56. Ont également fait des déclarations les représentants des institutions spécialisées, fonds, programmes et autres entités des Nations Unies ci-après : OMI et VNU.

57. Les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées pendant le débat interactif.

58. La coprésidente (Guinée) a conclu les débats et déclaré close la troisième table ronde.

Résumé

59. À la 5^e séance plénière, le 22 mars, la Coprésidente (Guinée) de la troisième table ronde a exposé à la Conférence les idées et recommandations ci-après découlant des débats :

a) Il était nécessaire d'exploiter l'immense potentiel de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le but étant que personne ne soit laissé de côté. Il fallait absolument mobiliser des moyens accrus pour hâter la réalisation du Programme 2030. Pour permettre aux pays en développement de se donner les moyens de leur autonomie économique et de leur développement, il était indispensable de leur donner accès aux technologies, singulièrement en se donnant pour politique de participer à la quatrième révolution industrielle. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud pourrait concourir grandement au transfert de technologies entre pays du Sud ;

b) On a vu dans la coopération Sud-Sud un important outil que les pays en développement pouvaient mettre au service de leur autonomie collective ;

c) Les participants ont également souligné qu'il importait d'associer tous les acteurs à la mise en place des mécanismes ayant vocation à donner suite aux résultats de la déclaration de la Conférence et à la création d'une instance commune au sein de laquelle les partenaires du Nord et du Sud puissent convenir d'objectifs communs dans le respect de la diversité des méthodes de travail ;

d) Il fallait trouver des moyens d'inciter les systèmes financiers nationaux et internationaux à investir dans l'avenir et faciliter les investissements du secteur privé au service du développement durable ;

e) Il importait de se donner les moyens d'élargir l'assiette fiscale à la faveur d'initiatives telles que les Inspecteurs des impôts sans frontières et de favoriser les investissements dans la technologie ;

f) Les participants ont également insisté sur la nécessité de s'ouvrir au secteur privé en bonne méthode, le but étant de faire fond sur ses avantages comparatifs, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et de suivre les résultats et démontrer l'incidence de sa participation sur la réalisation des objectifs de développement durable ;

g) Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de tirer parti des possibilités offertes par la coopération Sud-Sud et de renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030 au service de cette coopération. À cet égard, ils ont souligné que les partenaires de développement devaient honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement ;

h) Les intervenants ont fait observer que l'aide triangulaire devrait tendre à donner aux pays du Sud les moyens de leur viabilité économique et environnementale, le système des Nations Unies devant faire une plus grande place à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans ses activités et mécanismes d'appui ;

i) Les participants ont été d'avis que les objectifs de développement durable concouraient grandement à permettre de dégager un nouveau modèle de développement qui viendrait faire une place de choix à la coopération Sud-Sud ; encore fallait-il surmonter divers écueils à cet égard, s'agissant singulièrement de créer un environnement favorable à cette entreprise ;

j) Le système des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, devrait s'inspirer de ses propres données d'expérience et de celles de pays partenaires pour mettre au point des programmes consacrés aux arrangements trilatéraux ;

k) Il fallait non seulement œuvrer à promouvoir la coopération technique entre pays en développement, mais également s'intéresser davantage à tous autres moyens de mise en œuvre, y compris le commerce, l'investissement, l'application de pratiques commerciales éthiques par le secteur privé et les réformes fiscales, et s'attaquer aux problèmes majeurs tels que les flux financiers illicites ;

l) Les participants ont souligné qu'il importait que le système des Nations Unies dans son ensemble se dote d'une stratégie de coopération Sud-Sud qui viendrait lui permettre de continuer d'assortir l'action internationale en faveur du développement d'un solide volet coopération Sud-Sud et coopération triangulaire.

Chapitre V

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

60. L'article 4 du règlement intérieur de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud est libellé comme suit :

Une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence. Sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-treizième session. Elle examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement rapport à la Conférence.

61. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs les États Membres suivants : Antigua-et-Barbuda, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Ghana et Sierra Leone.

62. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie une fois, le 21 mars 2019.

63. À sa réunion du 21 mars 2019, la Commission de vérification des pouvoirs a élu Anthony Liverpool (Antigua-et-Barbuda) à sa présidence.

64. La Commission de vérification des pouvoirs était saisie d'un mémorandum du Secrétaire général daté du 21 mars 2019 concernant les pouvoirs des représentantes et représentants des États et de l'Union européenne. Un représentant du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat a fait une déclaration au sujet de ce mémorandum.

65. Comme il ressort du paragraphe 1 du mémorandum du Secrétaire général, actualisé par la déclaration du représentant du Bureau des affaires juridiques, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, les pouvoirs en bonne et due forme des représentantes et représentants à la Conférence de l'Union européenne et des 49 États ci-après avaient été remis au Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement intérieur de la Conférence : Afrique du Sud, Andorre, Angola, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belize, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Chine, Chypre, Croatie, Cuba, Équateur, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Hongrie, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Saint-Siège, Slovaquie, Suède, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

66. Comme il ressort du paragraphe 2 du mémorandum du Secrétaire général, actualisé par la déclaration du représentant du Bureau des affaires juridiques, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, les 110 États ci-après avaient communiqué au Secrétaire général, par télécopie émanant du chef de l'État ou du gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères, ou par lettre ou note verbale émanant du ministère, de l'ambassade ou de la mission concernés, des informations concernant la nomination de leurs représentantes et représentants à la Conférence : Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Cabo Verde, Canada, Chili, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, État de Palestine, Éthiopie, Fidji, France, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie,

Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Vanuatu, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

67. Comme il ressort du paragraphe 3 du mémorandum, 36 États qui avaient été invités à participer à la Conférence n'avaient communiqué au Secrétaire général ni les pouvoirs en bonne et due forme de leurs représentants, ni les informations visées plus haut au paragraphe 7. Il s'agit des États suivants : Afghanistan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Cambodge, Côte d'Ivoire, Dominique, Gabon, Grenade, Guinée-Bissau, Îles Marshall, Iraq, Islande, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Mali, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nauru, Niger, Ouzbékistan, République centrafricaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Soudan du Sud, Tadjikistan, Tchad, Tonga, Trinité-et-Tobago et Tuvalu.

68. Le Président de la Commission de vérification des pouvoirs a recommandé à la Commission d'accepter les pouvoirs des représentantes et représentants des États énumérés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum actualisé, étant entendu que les représentants des États énumérés au paragraphe 2 dudit mémorandum et, le cas échéant, à son paragraphe 3 communiqueraient dès que possible leurs pouvoirs en bonne et due forme au Secrétaire général.

69. La Commission a adopté le projet de résolution ci-après sans le mettre aux voix :

La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentantes et représentants à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

Accepte les pouvoirs des représentantes et représentants de l'Union européenne et des États mentionnés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum actualisé du Secrétaire général.

70. Le représentant des États-Unis d'Amérique ne s'est pas associé à l'adoption de la résolution de la Commission s'agissant uniquement de l'acceptation des pouvoirs présentés par le régime de Maduro au nom de la République bolivarienne du Venezuela.

71. Le représentant de la Finlande, tout en se ralliant au consensus, a déclaré que les élections présidentielles tenues au Venezuela en mai 2018 n'avaient été ni libres, ni justes, ni crédibles et que la Finlande apportait son plein appui à l'Assemblée nationale, qui était l'organe démocratique légitime du pays, soulignant que les crises multidimensionnelles au Venezuela ne pouvaient se régler que par des moyens politiques, démocratiques et pacifiques, et appelant de nouveau à rétablir la démocratie à la faveur d'élections présidentielles libres, transparentes et crédibles.

72. Le représentant du Chili a déclaré que, voyant dans le Président par intérim, Juan Guaidó, le seul président légitime du Venezuela, son pays ne s'est pas associé à l'adoption de la résolution de la Commission s'agissant uniquement de l'acceptation des pouvoirs présentés par le régime de Maduro au nom de la République bolivarienne du Venezuela.

73. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que les pouvoirs émanant de la République bolivarienne du Venezuela avaient été établis conformément au règlement intérieur de la Conférence et, rappelant que l'Assemblée générale avait, à sa soixante-treizième session, approuvé les pouvoirs de la délégation du Venezuela, a indiqué que la Fédération de Russie s'opposait à la politisation des travaux de la Conférence et de la Commission.

74. Le représentant de la Chine, se ralliant au consensus, a déclaré que l'Assemblée générale, à sa soixante-treizième session, s'était déjà prononcée au sujet des représentants du Venezuela et que la Chine s'opposait à voir débattre de la représentation du Venezuela à la Conférence.

75. La Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à la Conférence d'adopter un projet de résolution portant approbation du rapport de la Commission.

Mesures prises par la Conférence

76. À sa 5^e séance plénière, le 22 mars, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.235/5), présenté par Anthony Liverpool (Antigua-et-Barbuda), Président de la Commission, qui a également informé les participants que, depuis la séance officielle de la Commission, des pouvoirs en bonne et due forme avaient été reçus d'El Salvador, du Guatemala, du Myanmar, de la Serbie, de Singapour et du Lesotho.

77. La Conférence a adopté le projet de résolution recommandé par la Commission dans son rapport et accepté les pouvoirs supplémentaires mentionnés par le Président de la Commission de vérification des pouvoirs (voir chap. I, résolution 3).

78. Après l'adoption de la résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Union européenne, du Pérou (s'exprimant également au nom du Groupe de Lima (composé de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Panama, du Paraguay et du Pérou), de l'Australie, de la République dominicaine, de la Géorgie, d'Israël, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, de la Tchéquie, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Fédération de Russie, de Cuba, de la Chine, de l'État plurinational de Bolivie, du Nicaragua, de la République islamique d'Iran, du Japon, de l'Afrique du Sud et de la République arabe syrienne.

Chapitre VI

Adoption du document final de la Conférence

79. À sa 5^e séance plénière, le 22 mars, la Conférence était saisie du texte d'un projet de résolution relatif au document final de la Conférence, intitulé « Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud », déposé par le Président de la Conférence ([A/CONF.235/L.1](#)).

80. À la même séance, la Secrétaire de la Conférence a fait une déclaration, au cours de laquelle elle a corrigé oralement le texte du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, publié sous la cote [A/CONF.235/3](#).

81. Avant l'adoption de la résolution, le représentant de l'État de Palestine a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

82. Également à la même séance, la Conférence a adopté le projet de résolution [A/CONF.235/L.1](#), adoptant ainsi le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tel que corrigé oralement (voir chap. I, résolution 1).

83. Après l'adoption de la résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Conférence

84. À sa 5^e séance plénière, le 22 mars, la Conférence a adopté le projet de résolution [A/CONF.235/L.2](#), intitulé « Remerciements au peuple et au Gouvernement argentins », présenté par l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir chap. I, résolution 2).

85. À la même séance, le Rapporteur général de la Conférence (Estonie) a fait une déclaration au cours de laquelle il a présenté le projet de rapport de la Conférence ([A/CONF.235/L.3](#)).

86. À la même séance également, la Conférence a adopté le projet de rapport et autorisé le Rapporteur général à en établir la version finale.

Chapitre VIII

Clôture de la Conférence

87. À la 5^e séance plénière, le 22 mars, le secrétaire général de la Conférence et Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a fait une déclaration.

88. À la même séance, la Présidente de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale a fait une déclaration.

89. Toujours à la même séance, Jorge Faurie, Ministre argentin des affaires étrangères et des cultes a fait une déclaration et a prononcé la clôture de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, en sa qualité de Vice-Président de droit de la Conférence.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.235/1	4	Ordre du jour provisoire
A/CONF.235/2	3	Règlement intérieur provisoire
A/CONF.235/3*	10	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
A/CONF.235/4	6	Questions d'organisation et de procédure
A/CONF.235/5	7 b)	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
A/CONF.235/6	11	Rapport de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
A/CONF.235/L.1	10	Projet de résolution : Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
A/CONF.235/L.2	11	Remerciements au peuple et au Gouvernement argentins
A/CONF.235/L.3	11	Projet de rapport de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
A/CONF.235/INF/1		Informations à l'intention des participants
A/CONF.235/INF/2		Liste des participants

